




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23 / 06 / 2023

Dossier complet le : 23 / 06 / 2023

N° d'enregistrement : F-027-23-C-0131

### 1 Intitulé du projet

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION D'UN PARKING A LA GARE DE DELLE

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SNCF RESEAU

Raison sociale

SNCF RESEAU

N° SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0 3 7 5

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

KOENIG

Prénom(s)

Daniel

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet compte 59 places de stationnement et est donc concerné par le a): a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La fréquentation de la gare de Delle nécessite l'agrandissement et l'aménagement de son parking.

Le projet d'aménagement correspond à cette réalisation et comprend:

- La mise à niveau des quais bus,
- La création d'un parking de 59 places et son raccordement au parking existant
- La reprise du trottoir existant pour raccordement au trottoir à créer
- La réalisation d'un système d'assainissement pluvial
- La réalisation d'un système d'éclairage de parking
- Le marquage au sol
- La création d'un système de récupération des eaux de pluies du parking
- La création d'un bassin de rétention enterré parallèle au bassin existant
- L'agrandissement du trou afin d'augmenter le débit de fuite dans le regard Storm-Limit
- La création des réseaux électriques d'alimentation de l'éclairage public
- La mise à niveau des regards de drains existants

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'aménagement et l'extension du parking de la gare de Delle. Ce projet fait suite à l'aménagement d'un premier espace de stationnement en 2018. Celui-ci étant insuffisant pour le niveau de fréquentation de la gare de Delle, la commune a sollicité SNCF pour endiguer ce problème.

L'extension du parking permettra l'augmentation de l'offre de stationnement à proximité de la gare (création de 59 places de parking dont 3 places PMR) et l'amélioration de l'accessibilité aux transports en commun

Les ouvrages et réseaux existants seront conservés et pris en compte dans la réalisation des travaux. Le parking sera réalisé sur un bassin, celui-ci sera conservé et une plate-forme permettant de supporter le trafic sera mise en place.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet nécessitera des aménagements spécifiques: le terrassement de la zone et la mise en place de l'enrobé, l'évacuation des déchets, le raccordement aux réseaux existants, la création d'un système de gestion des eaux pluviales, son raccordement au système existant et la mise en place des systèmes d'éclairage. Ces travaux dureront 3 mois.

La réalisation de ces opérations entrainera une légère augmentation de trafic autour de l'emprise des travaux (déplacement d'engins de chantier, arrivée de matériel et export de déchets) qui provoquera de possibles dérangements sur les deux rues attenantes au projet. Des nuisances liées au terrassement (dégagement de poussières et production de nuisances sonores) pourront également être constatées. Cependant les travaux auront un effet réduit dans l'espace et le temps: les espaces naturels protégés et sensibles présents autour du site et les espèces qui leur sont inféodées ne seront pas impactés par la réalisation des aménagements.

Des mesures seront prises dans le but de réduire les impacts potentiels sur l'environnement, par exemple, la mise en place de déviations autour du projet, la sélection d'heures de moindre dérangement pour la réalisation de travaux bruyants, ... Ces mesures sont détaillées dans l'annexe à ce formulaire, le document "mémoire".

De plus, afin d'assurer l'insertion du parking dans son environnement et son paysage, des actions seront mises en place: mise en place d'espaces végétalisés et ensemencés et utilisation de fournitures similaires à celles employées dans la partie du parking déjà créée.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet verra les effets négatifs des travaux contrebalancés par les effets positifs de l'aménagement de la zone.

Tout d'abord la création de places de parking permettra aux usagers de se garer plus facilement dans cette zone qui aujourd'hui souffre de stationnements sauvages. Le projet permettra en partie de formaliser un trafic qui existe déjà.

Il permettra également de favoriser l'utilisation du train, un moyen de transport moins polluant que la voiture individuelle, qui tend à être de plus en plus utilisé et favorisé par les politiques publiques.

Cependant quelques effets négatifs pourront être constatés: les nuisances sonores sont susceptibles d'augmenter légèrement du fait de l'amélioration de l'attractivité de la gare et de l'augmentation du nombre d'usagers.

Les espaces naturels protégés et sensibles et les espèces qui leur sont inféodées ne seront pas impactés par le projet du fait de la distance importante entre ces zones et les emprises du projet.

Des mesures sont prises pour limiter les impacts sur les milieux durant la phase exploitation: par exemple le système de récupération des eaux pluviales est pensé pour intégrer un traitement de ces dernières (notamment grâce à la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures). Toutes les mesures prises dans le but de réduire les impacts des travaux sur les milieux naturels, physiques et humains sont présentés dans le document en annexe à ce formulaire.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre procédure administrative n'est identifiée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de places de parking Surface de la zone aménagée	59 environ 2000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2015105-0005 portant réglementation du bruit de voisinage dans le département du territoire de Belfort
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Delle possède un Plan de Prévention du Risque Inondation. L'emprise des travaux n'est pas concernée par le zonage de ce document.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI a été approuvé le 12/07/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques besoins ponctuels pour l'arrosage des pistes. Les prélèvements ne seront pas effectués dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée est très faible (inférieur à 2000m <sup>2</sup> ): les masses d'eaux souterraines ne seront pas modifiées. Le système de gestion des eaux pluviales permettra de traiter les eaux avant leur rejet: les hydrocarbures et autres polluants potentiellement émis par le stationnement ne seront pas lessivés et entraînés dans les nappes d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'excédent de matériaux sera très faible du fait de le très faible besoin en terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Besoin en matériaux granulaires pour la structure du parking et en matériaux bitumineux pour l'aménagement de la zone de roulement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf case ci-dessus.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'eau potable.  Le projet sera raccordé au système d'assainissement de la partie du parking déjà construite.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu environnant du projet est pauvre en biodiversité: les emprises n'incluent qu'une zone en friche composée de plantes rudérales en cours d'embuissonnement (présence de ronces). La zone n'est pas incluse dans une quelconque continuité écologique: le projet prend part dans le centre habité de la ville, dans la continuité de l'urbanisation existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 500m. Il inclue majoritairement des milieux humides ou forestiers, les espèces qui sont inscrites dans le site sont pour principalement lien avec les milieux humides/aquatiques. Le projet n'affectera pas d'habitat susceptible d'accueillir de telles espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra part sur une zone de friche, classée UE dans le PLU de la commune et située dans le centre de la ville de Delle.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des entreprises non seveso sont recensées à quelques centaines de mètres du projet, mais aucune dans les emprises étudiées. Aucune canalisation de gaz ou hydrocarbure n'est présente dans la zone étudiée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Delle possède un PPRI mais les emprises du projet ne se trouvent pas dans les zones de prescriptions de ce document.  La commune n'est pas exposée aux autres risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera quelques déplacements en lien avec l'accès des engins de chantier. La durée des travaux est de 3 mois et les déplacements seront globalement faibles. En phase exploitation, l'attractivité du parking nouvellement créé pourrait générer un léger trafic supplémentaire mais ce point est à relativiser car la zone de friche est déjà utilisée sauvagement comme une zone de parking pour les usagers de la gare.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet produira des nuisances sonores ponctuelles. En phase exploitation, il n'est pas attendu de nuisances sonores hormis en lien avec le léger trafic généré par le parking.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve très proche de la voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le compactage des matériaux de terrassement générera quelques vibrations sans que cette activité soit susceptible de générer un gêne pour les environnants.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de stationnement nécessite la mise en place d'un éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en zone urbaine et aux abords de la gare et est donc déjà considérablement impacté par les éclairages présents aux abords.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet collecte et traite les eaux de ruissellements de la zone de parking.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet dans l'assainissement de la voie ferrée après écrêtement et traitement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne effectivement une modification de l'usage du sol. Il propose la transformation d'une zone rudérale actuellement sauvagement occupée comme espace de parking en une zone de parking aménagée et adaptée à l'usage de la gare de Delle.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Aucun projet à proximité n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec les présents aménagements. L'extension du parking de la gare de Delle s'inscrit dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle. La réouverture de cet axe ferroviaire augmente la fréquentation de la gare et entraîne un besoin accru en places de stationnement.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Bien que la frontière suisse soit très proche, l'aménagement n'a pas de conséquences directes sur le territoire frontalier

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir le document joint

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le mesures ERC sont décrites dans le document annexe joint au présent CERFA.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Notre analyse des enjeux de la zone d'étude et des effets du projet nous a permis d'identifier des impacts limités sur le cadre de vie et l'environnement naturel et urbain dans lequel prennent place les aménagements. Le positionnement volontariste du maître d'ouvrage a conduit à la proposition de mesures d'évitement et de réduction permettant de gérer les quelques impacts non négligeables identifiés. Le projet a vocation à améliorer le stationnement aux abords de la gare, réduisant le parking sauvage observé actuellement. Cela permettra aussi de faciliter l'utilisation de ce mode de transport respectueux de l'environnement : l'impact des aménagements sera globalement positif à notre sens car permettra de participer à l'attractivité des déplacements par le fer. Dans ce contexte, nous proposons à l'administration de ne pas placer le projet en évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de présentation des enjeux et application de la séquence ERC	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

**Daniel  
KOENIG**  
Signature numérique de Daniel KOENIG  
Date : 2023.05.15 10:00:58 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

# TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU PARKING DE LA GARE DE DELLE

Mars 2023

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

DOCUMENT ANNEXE : PRESENTATION DES ENJEUX ET APPLICATION DE LA  
SEQUENCE ERC.



**setec**  
als

## PRODUCTION

Indice	Date	Nature de l'évolution	Rédaction	Vérification	Approbation
A	05/05/2023	Première émission	CLE	PRO	PRO

## COORDONNEES

Siège social	Directeur de projet
<p><b>setec als</b> Immeuble Le Corner 97/101 Boulevard Vivier Merle CS 53324 69329 Lyon Cedex 3 France</p> <p>Tél +33 4 27 85 48 10 Fax +33 4 27 85 48 11 <a href="mailto:als@als.setec.fr">als@als.setec.fr</a> <a href="http://www.setec.fr">www.setec.fr</a></p>	<p><b>Pierre ROCHE</b> <a href="mailto:pierre.roche@setec.com">pierre.roche@setec.com</a></p>

## Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Description des travaux.....	1
3. Cadre réglementaire.....	2
4. Maitre d'ouvrage.....	2
5. Plan de situation.....	2
6. Présentation de l'état initial.....	6
a) Milieu physique.....	6
b) Milieu naturel.....	7
c) Milieu humain.....	12
7. Mesures ERC proposées et envisagées.....	17



## 1. Introduction

Le présent document constitue l'annexe au Cerfa n°14734\*04, il permet de détailler certaines informations présentées dans le Cerfa et d'intégrer les annexes obligatoires n°3, 4, 5 et 6.

## 2. Description des travaux

Sur demande de la commune, SNCF Réseau souhaite créer une extension au parking existant de la gare de Delle. L'aménagement proposé consiste à augmenter les possibilités de stationnement en doublant le nombre de place disponible sur ce parking.

Le projet prend place dans la ville de Delle, à proximité de la gare et des voies ferrées. La friche qui accueillera le futur parking est recouverte de plantes rudérales.

Le premier parking préexistant se situe au sud de la zone étudiée dans le présent document.



Figure 1: Carte de localisation générale du projet, Géoportail, 2023



Figure 2: Photo de la zone étudiée



Le projet d'aménagement comprend :

- La mise à niveau des quais bus,
- La création d'un parking de 59 places et son raccordement au parking existant,
- La reprise du trottoir existant pour raccordement au trottoir à créer,
- La réalisation d'un système d'assainissement pluvial,
- La réalisation d'un système d'éclairage de parking,
- Le marquage au sol,
- La création d'un système de récupération des eaux de pluies du parking,
- La création d'un bassin de rétention enterré parallèle au bassin existant,
- L'agrandissement du trou afin d'augmenter le débit de fuite dans le regard Storm-Limit,
- La création des réseaux électrique d'alimentation de l'éclairage public,
- La mise à niveau des regards de drains existants.

Il est prévu de mettre en place un système de gestion des eaux pluviales dans le but de lutter contre les éventuelles pollutions de l'eau et de contrôler les débits rejetés. Les pentes de la zone d'étude ont été pensées pour conduire les eaux dans des collecteurs souterrains, reliés au séparateur d'hydrocarbure enterré déjà utilisé pour le traitement des eaux de la partie de parking déjà existante. Ce séparateur rejette les eaux dans un bassin enterré puis dans un collecteur DN1000 Storm-limit.

Les espaces de la zone non nécessaire au stationnement des voitures seront aménagés : des végétaux seront implantés. Cette action permettra une meilleure insertion paysagère du projet. La commune a exprimé le souhait de sélectionner elle-même la palette végétale. Le plan d'implantation et le choix des espèces sont en cours de définition.

### 3. Cadre réglementaire

L'aménagement proposé consiste en l'aménagement et l'extension du parking de la gare de Delle. Il prévoit la création de 59 places de parking. Selon, l'annexe à l'article R122-2, les « aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir » peuvent être soumises à évaluation environnementale ou à examen au cas par cas. Le tableau de l'Annexe précise que les « aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus » sont soumises à examen au cas par cas : le projet s'inscrit dans ce cadre.

### 4. Maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est le déclarant, gestionnaire et propriétaire du parking :

**SNCF Réseau**

Représenté par :

XXXXXX, responsable de projet

Adresse :

XXXXXXXXXX

### 5. Plan de situation

Les planches ci-après présentent le contexte du site d'implantation du projet

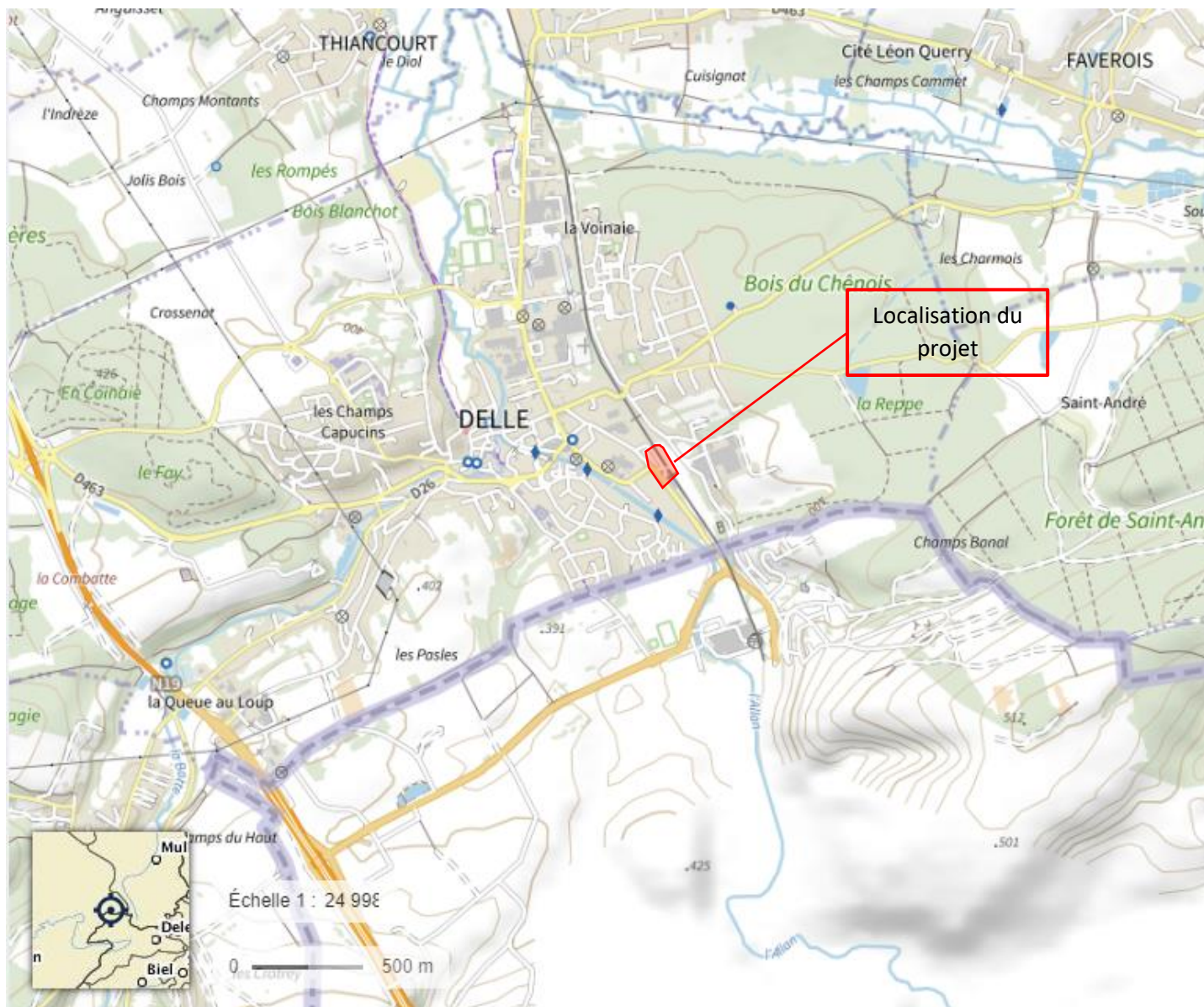


Figure 3 Plan de situation, Géoportail, 2020





Figure 4 : Contexte d'implantation du projet, Géoportail, 2020

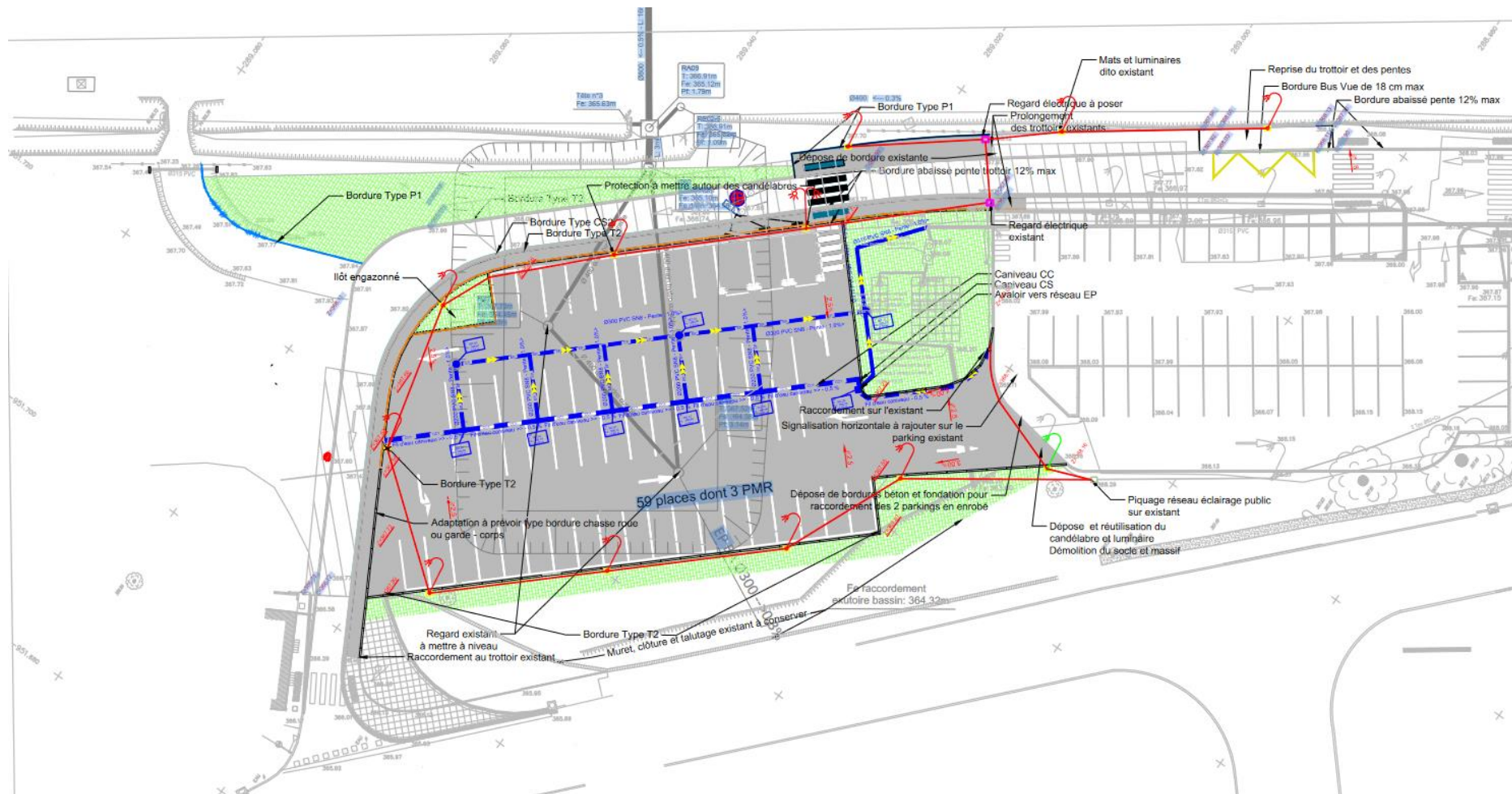


Figure 5 : Plan des aménagements prévus



## 6. Présentation de l'état initial

### a) Milieu physique

#### Masses d'eau souterraines

La zone d'étude est concernée par une seule masse d'eau souterraine, référencée au SAGE. Il s'agit de la masse d'eau « Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse ». Cette nappe alluviale mesure de 3 à 6 mètres d'épaisseur. L'eau provient majoritairement des écoulements d'eau pluviale et des cours d'eau. La nappe se situe à une profondeur plutôt faible (entre 1 et 2m) mais la zone non-saturée est peu perméable, ce qui protège l'eau des infiltrations. Cette ressource en eau à un fort intérêt économique (elle approvisionne en eau plusieurs agglomérations) et écologique (de nombreuses zones humides en relation avec ces eaux souterraines). Les eaux captées ont plusieurs destinations : 90% sont des prélèvements AEP et 10% des prélèvements industriels. L'évaluation chimique de l'eau concède à cette nappe une qualité médiocre, liée à la présence de polluants d'origine industrielle dans les analyses, cependant peu de données existent sur le bassin.

---

Niveau d'enjeu pour les eaux souterraines : **Moyen**

---

#### Masses d'eau superficielles

Le cours d'eau le plus proche de la zone des travaux (l'Allaine) se trouve à 180m. La zone étudiée se trouve dans une zone très urbanisée (centre-ville) : de nombreux obstacles se dressent entre le cours d'eau et le périmètre des travaux.

Les aménagements concernent la création d'un espace de stationnement pour partie imperméabilisé, sur lequel se trouveront des véhicules à moteur. Les eaux pluviales et de ruissellement pourront être chargées en hydrocarbures. Elles feront l'objet de mesures présentées dans la partie sur l'application de la méthode ERC.

---

Niveau d'enjeu pour les eaux superficielles : **Moyen**

---

#### Risques naturels

La commune de Delle est concernée par le PPRI du bassin de l'Allaine, mais la zone de travaux ne se situe pas dans une zone soumise à prescription ou interdiction au titre des inondations.

Aucun autre risque naturel n'est recensé sur la commune.

---

Niveau d'enjeu pour les eaux souterraines : **Très faible**

---

Les principaux enjeux identifiés pour le milieu physique portent sur les **eaux souterraines et pluviales**.

La nappe « Alluvions de l'Allan, Allaine et de Bourdeuse » présente une qualité chimique plutôt dégradée mais elle a également une grande importance économique et écologique : eau potable, prélèvements industriels et zones humides dépendantes de la nappe. La présence d'une couche argileuse peu perméable au-dessus de la masse d'eau la protège et **la vulnérabilité des eaux souterraines est définie comme moyenne**.

## b) Milieu naturel

Le projet se situe dans une zone urbanisée, sur un terrain en friche et sur une très petite superficie.

### Généralités

Le territoire d'étude est majoritairement très urbanisé : il s'agit d'une friche entourée d'axes de transport terrestre dans un centre-ville relativement densément habité. L'espace correspond à une zone de remblai sur lequel quelques espèces rudérales (dont des espèces invasives) se développent.



Figure 6: Photo de la zone d'implantation du parking

## Zonages protégés et implication réglementaire au regard des travaux envisagés

La zone étudiée se situe à 500m de la zone Natura 2000 la plus proche « Etangs et Vallées du Territoire de Belfort ». Cet espace est protégé au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats. La liste des habitats justifiant la désignation du site rassemble majoritairement des milieux liés à la présence de l'eau et quelques autres habitat (prairies et forêts) ne correspondant pas au milieu observé sur le site d'étude. De même, une grande majorité des espèces de faune et de flore justifiant la désignation du site sont inféodées aux milieux aquatiques. C'est par exemple le cas du sonneur à ventre jaune, du cuivré des marais ou de la Marsilée à quatre feuilles.

Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect sur la zone Natura 2000 des Etangs et Vallées du Territoire de Belfort et sur les espèces et habitats listés : ceux-ci sont liés aux milieux aquatiques de surface qui ne seront pas impactés par le projet.

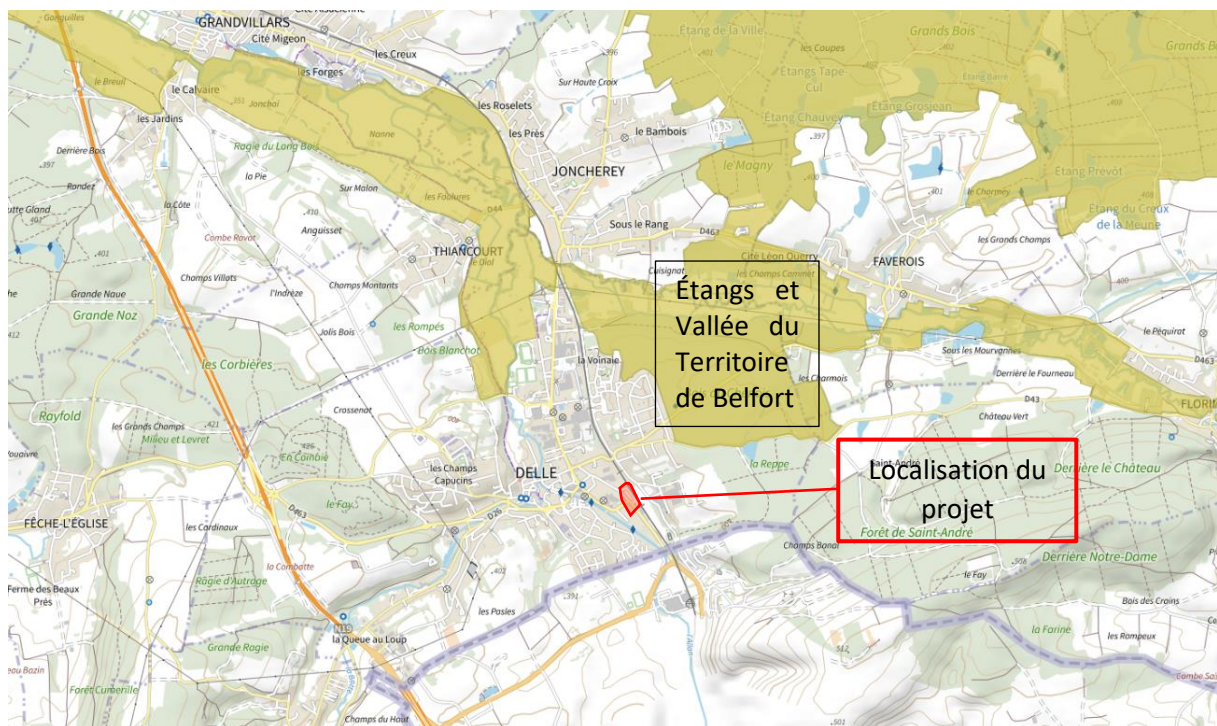


Figure 7: Carte des Zones Natura 2000, Géoportail

A 500m de la zone étudiée se situe la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type II « Etangs du Sundgau ». Cette zone a été créée pour préserver et mettre en valeur les nombreux étangs présents sur la zone ainsi que les espèces qui y vivent. Aucun Habitat déterminant n'a été renseigné dans la fiche de présentation du site. Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF sont pratiquement toutes inféodées aux milieux aquatiques hormis deux oiseaux (le pic cendré et le pic Mar) et un lépidoptère (le Grand Sylvain). Ces espèces sont cependant liées aux milieux forestiers : elles ne seront pas impactées par le projet.

Le projet n'aura aucun impact direct sur la ZNIEFF de type II des Etangs du Sundgau et sur les espèces déterminantes : celles-ci sont majoritairement liées aux milieux aquatiques de surface qui ne seront pas impactés par le projet.



A 2km au nord de la gare de Delle se situe la ZNIEFF de type I de l'Allaine entre Delle et Grandvillars. L'unique habitat déterminant pour cette zone sont les prairies humides atlantiques et subatlantiques. L'habitat de la zone d'étude ne correspond pas à ce milieu.

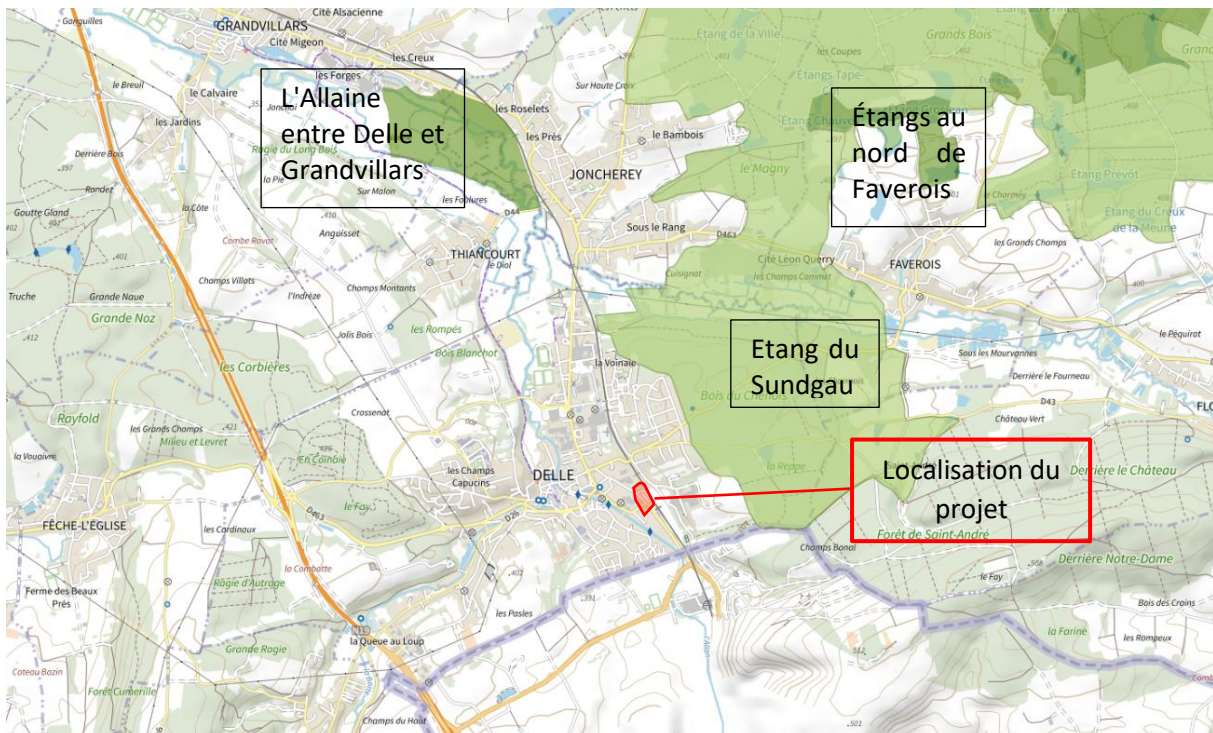


Figure 8: Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Type I en vert foncé et type II en vert clair

Aucun autre zonage règlementaire (APPB, Parc Naturel Régional, Réserves naturelles régionales et nationales et réserves biologiques et de biosphère) ne se situe à moins de 10km du site étudié. Le niveau d'enjeu concernant ces protections sera ainsi considéré comme nul.

---

Niveau d'enjeu pour les zonages protégés : **Très faible**

---

#### Données naturalistes et habitats présents connus dans le secteur

Le secteur concerné par les travaux était inclus dans la zone d'étude éloignée de l'évaluation environnementale de la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle réalisée en 2014. Lors des inventaires réalisés pour cette étude, aucune plante protégée n'a été répertoriée dans l'emprise des travaux objets du présent document. Concernant la faune, les niveaux d'enjeu suivants ont été déterminés pour les différents groupes taxonomiques :

- Amphibien : enjeu nul ;
- Reptile : enjeu nul à faible ;
- Insecte : enjeu nul à faible ;
- Mammifères : enjeu nul ;
- Oiseaux : enjeu faible.



Aux abords du projet quelques espèces d'intérêt avaient cependant été identifiées, comme la grenouille rieuse, les lézards des murailles ou le cuivré des marais. Le délai depuis ces inventaires est important : le milieu actuel est assez différent de celui observé lors de ces études. Les espèces qui avaient été recensées à proximité du site pourraient ne plus être présentes sur ces stations. De plus le type d'habitat de la zone d'étude ne correspond pas forcément au biotope des espèces évoquées précédemment. Le cuivré des marais est une espèce inféodée aux zones humides et ses espèces hôtes (la menthe, la Salicaire, l'Eupatoire ou la Pulicaire) le sont également. La grenouille rieuse vit dans les milieux aquatiques continentaux : aucune zone humide n'a été recensée à proximité du projet. Pour le lézard des murailles, sa présence sur l'emprise directe du projet est peu probable. Le lézard affectionne les espaces avec peu de végétation et très exposés au soleil. Si la zone d'étude semble être très ensoleillée, sa végétation a tendance à être de plus en plus haute et dense : le lézard des murailles trouve en revanche un habitat appétent au niveau des espaces dégagés à proximité des voies ferrées et sur les surfaces ballastés.



*Cuivré des marais*  
*Lycaena dispar*



*Grenouille rieuse*  
*Pelophylax ridibundus*



*Lézard des murailles*  
*Podarcis muralis*

Figure 9: Photos des espèces protégées recensées proches de la zone d'étude lors des inventaires de 2014

Compte-tenu du milieu (très rudéral) et de sa faible connexion avec des milieux naturels de grande taille ou de grande importance, les enjeux concernant les habitats naturels et les espèces faunistiques et floristiques sont jugés faibles.

---

Niveau d'enjeu pour les espèces présentes : **Faible**

---

#### Continuités écologiques

La zone concernée par les aménagements se situe au cœur d'un centre-ville habité entre des axes de transport terrestre (routes et voie ferrée). Les continuités écologiques terrestres et aquatiques ne seront pas impactées par le projet qui n'empiètera sur aucun espace naturel.

---

Niveau d'enjeu pour les continuités écologiques : **Très faible**

---

#### Plantes invasives

Parmi les plantes rudérales poussant sur la zone, des plantes invasives ont été observées. Les visites de terrain ont permis d'identifier la présence de pieds de vigne vierge mêlés à d'importants massifs de

renouées asiatiques en bordure Est de la zone d'étude. La présence de ces espèces nécessitera la mise en place de mesures spécifiques.



Figure 10: Photo de plantes invasives prise depuis l'est de la zone d'étude (renouées asiatiques), SETEC, 2022

---

Niveau d'enjeu pour les plantes invasives : **Fort**

---

Conclusion sur le Milieu naturel :

Les principaux enjeux identifiés pour le milieu naturel portent sur les **plantes invasives**.

Compte-tenu du contexte urbain du territoire d'implantation des travaux et du type de milieu considéré, les **potentialités écologiques et les enjeux liés au milieu naturel sont très limités**.

L'aire étudiée n'intercepte **aucun zonage du patrimoine naturel ou zonage règlementaire**

Cependant des **plantes invasives** ont été repérées sur la zone d'étude : des mesures seront prises afin de **limiter leur développement et éviter la contamination de zones saines**. La vulnérabilité du projet aux plantes invasives est **forte**.

## c) Milieu humain

### Occupation du sol

Les aménagements se situent dans une zone urbanisée. La parcelle concernée par les travaux est une friche peuplée de plantes pionnières rudérales.

---

Niveau d'enjeu pour l'occupation du sol : **Très faible**

---

### Document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Delle a classé la parcelle comme UE « secteur à vocation économique ». Le règlement de ce PLU spécifie les caractéristiques attendues des projets sur la commune.

Tout d'abord certains usages sont interdits sur la zone : seuls les usages du sol destinés à la production sont autorisés. Ainsi sont admis les « constructions nécessaires à une exploitation agricole existante avant l'approbation du PLU », « les dépôts de matériaux », les « affouillements et exhaussements des sols nécessaires à des travaux de construction ou concernant des fouilles archéologiques », les « équipements d'infrastructure nécessaire à la Collectivité » et les « constructions et installations nécessaires ou liées au fonctionnement ou au développement de l'activité ferroviaire ». Le projet d'aménagement correspond aux deux dernières catégories. Rappelons que le projet est souhaité par la Collectivité qui le considère comme nécessaire à l'aménagement de son territoire.

Le PLU précise également des règles de volumétrie et d'implantation des constructions. Le projet peut s'implanter jusqu'en limite de parcelle : il se situe dans le centre urbanisé et ne comprend pas la création de bâtiments.

Concernant la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère, de nombreuses règles sont présentées. Les constructions doivent s'intégrer à leur environnement et au paysage par le choix des matériaux et des formes. L'implantation des constructions doit respecter au mieux le terrain naturel. Le terrain sur lequel le parking verra le jour est déjà très plat et respecte les recommandations liées aux hauteurs de terrassement et talus présentés dans le PLU. Sur l'ensemble de la commune, les espaces verts doivent être végétalisés avec des espèces variées en hauteurs, couleurs, dates de fleurissement différentes, des règles plus précises pour les secteurs UE sont présentées ci-après.

Les espaces libres de toute construction ou circulation devront être plantés et entretenus, 20% de l'emprise foncière du projet sera composée d'espaces plantés, la plantation d'un écran végétal est exigée en limite avec des zones naturelles ou d'habitation et l'aménagement du site respecte l'environnement naturel (essences locales, agencement réfléchi). Les aménagements envisagés pour répondre à ces exigences sont présentés dans la partie « Description des travaux ».

Pour finir, concernant les équipements et réseaux, des règles sont également énoncées. Les aménagements et constructions doivent être équipés de desserte et réseaux (électricité et eau) suffisants. La gestion des eaux pluviales est également règlementée : toutes les solutions possibles doivent être mises en œuvre afin de limiter et étaler les apports pluviaux et les points de rejet des eaux pluviales possibles sont le milieu naturel ou le réseau public à condition de satisfaire respectivement aux exigences de la loi sur l'eau ou des services de la Communauté de Commune Sud Territoire de Belfort. Les dispositions prises pour la gestion des eaux pluviales et le rétablissement des réseaux sont présentées dans la partie « Description des travaux » et rappelées dans le tableau d'application de la séquence ERC.

---

Niveau d'enjeu pour les documents d'urbanisme : **Moyen**

---

### Agriculture

Seule une micro-exploitation agricole est recensée sur la commune de Delle. Sa Production Brute Standard est inférieure à 25 000€, avec un Chiffre d'affaires de 5 000€. Cette exploitation ne déclare aucune Surface Agricole Utile.

Aucune zone agricole ne sera impactée par le projet.

---

Niveau d'enjeu pour les zones agricoles : **Très faible**

---

### Habitations

L'emprise du projet se situe dans une zone urbanisée, au centre de la ville de Delle. Quelques habitations se trouvent à proximité de la zone de travaux, séparées du futur parking par de petites routes. Toutes les dispositions prévues pour limiter les nuisances acoustiques sont présentées dans la partie « Description des travaux » et précisées dans le tableau d'application de la séquence ERC.

---

Niveau d'enjeu pour les habitations : **Moyen**

---

### Risques technologiques

Le site ne se situe pas à proximité de canalisations de gaz ou d'hydrocarbures. Plusieurs sites potentiellement pollués se trouvent à quelques centaines de mètres de l'emplacement du futur parking, mais aucun dans l'emprise choisie. A moins d'un kilomètre du site se trouvent 3 entreprises non-seveso, liées à des activités métallurgiques. Le projet n'aura aucune incidence sur ces activités.

---

Niveau d'enjeu pour les risques technologiques : **Très faible**

---

### Axes de communication et réseaux

Le projet se situe entre des axes de transport terrestre à savoir l'avenue du Général de Gaulle et une rue en sens unique reliant la gare et l'avenue du Général de Gaulle. La voie ferrée reliant Belfort à Delle puis à la Suisse passe également très proche du site. Les aménagements envisagés n'ont pas d'impact directs durables sur les aménagements destinés aux transports terrestres.

Les effets indirects du projet en phase exploitation pourraient être une augmentation de la fréquentation des rues avoisinantes du fait de l'attractivité améliorée de la gare et une diminution du parking sauvage aux abords de la gare.

Pendant les travaux, des effets pourraient être observés : augmentation de la fréquentation des rues voisines (avec notamment le passage d'engins de travaux), nécessité d'intervenir sur le parking existant pour le raccordement aux réseaux et possibles perturbation des circulations de l'avenue du Général de Gaulle et par une rue en sens unique reliant la gare et l'avenue du Général de Gaulle. Des



mesures ont été prises pour limiter les effets des travaux sur la circulation : elles sont présentées dans la partie « Description des travaux » et dans le tableau d'application de la séquence ERC.

---

Niveau d'enjeu pour les axes de communication et réseaux : **Moyen**

---

#### Ambiance acoustique

La zone d'étude se situe dans une zone habitée à proximité de la voie ferrée reliant Belfort à Delle : le secteur est déjà soumis à des nuisances sonores significatives.

Pendant la phase de travaux, les nuisances pourront être supérieures à celle constatées aujourd'hui : des engins de travaux seront présents sur la zone et mèneront à bien les opérations prévues. Pendant la période d'exploitation, en revanche, les nuisances sonores seront relativement proches de l'état initial.

---

Niveau d'enjeu pour l'ambiance acoustique : **Faible**

---

#### Pollution de l'air

En phase travaux, les niveaux de pollution pourront être légèrement supérieurs à ceux constatés actuellement : la réalisation des opérations pourra générer de la poussière et du trafic supplémentaire.

En phase exploitation, le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic de manière significative autour de la gare.

---

Niveau d'enjeu pour la pollution de l'air : **Faible**

---

#### Pollution lumineuse

La zone d'étude se situe dans une aire urbaine et donc au centre d'une pollution lumineuse.

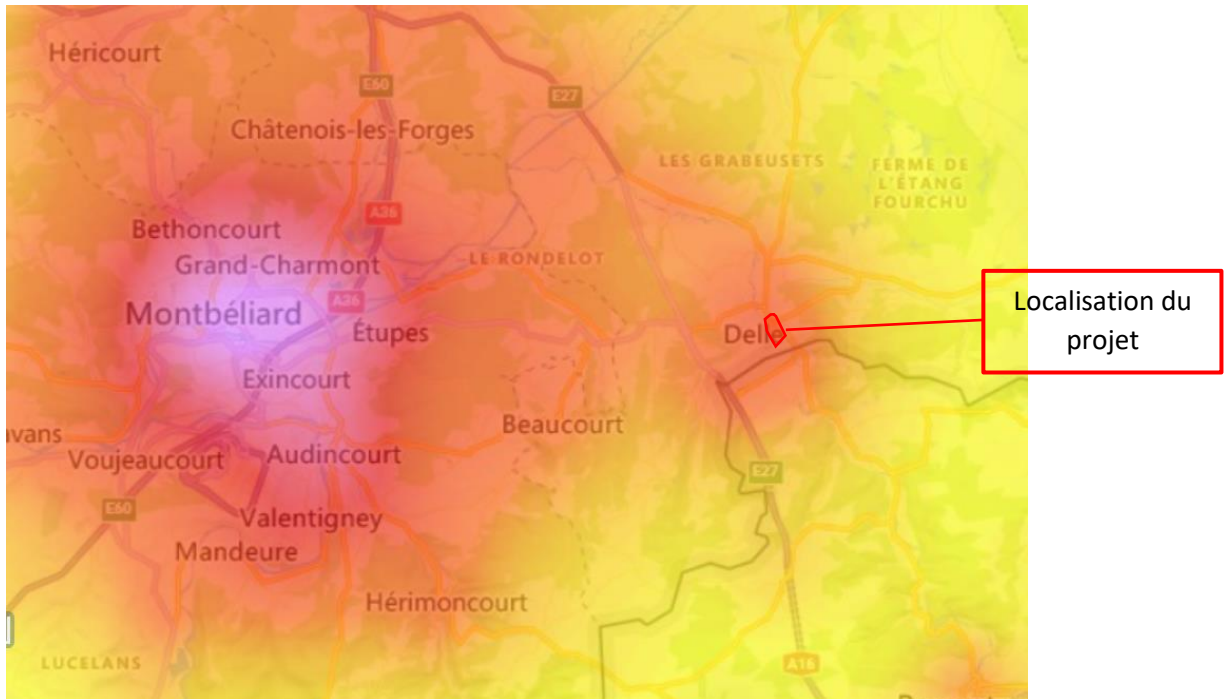


Figure 11 : Cartographie de la pollution lumineuse (source : lightpollutionmap)

Les mesures prises pour limiter la pollution lumineuse sont présentées dans le tableau d'application de la séquence ERC.

---

Niveau d'enjeu pour la pollution lumineuse : **Faible**

---

#### Patrimoine archéologique et culturel

Le Plan Local d'Urbanisme indique qu'il existe des potentialités de vestiges archéologique au droit des travaux. Les interventions ne nécessitant pas d'excavations, les potentiels enjeux décrits par le document ne seront pas impactés par les travaux.

---

Niveau d'enjeu pour le patrimoine archéologique et culturel : **Faible**

---

#### Conclusion sur le Milieu Humain :

Les principaux enjeux identifiés pour le milieu humain portent sur les **habitations** et les **axes de communication et réseaux**.

Se situant dans une zone habitée, le projet pourrait avoir des effets sur les **maisons et immeubles** à proximité. Pour nuancer les effets du projet sur les habitations, elles sont séparées de la zone des travaux par des axes de communication et sont déjà dans un contexte bruyant.

Les effets sur les axes de communication et réseaux seront majoritairement liés à l'augmentation du trafic autour de la zone de l'aménagement : cet impact reste temporaire car l'aménagement n'a pas vocation à modifier de manière significative les conditions d'accès à la gare.

## 7. Mesures ERC proposées et envisagées

Thème	Sous-thème	Mesure d'évitement	Effet du projet		Mesures de réduction	Effets résiduels	Mesures de compensation	Mesures de suivi
			Temporaires	Permanents				
Milieu physique	Climatologie	/	Temporaires	Pas d'effet	/	/	/	/
			Permanents					
	Topographie et morphologie	/	Temporaires	Pas d'effet	/	/	/	/
			Permanents					
	Géologie	/	Temporaires	Pas d'effet	/	/	/	/
			Permanents					
	Eaux souterraines	/	Temporaires	Augmentation du risque de pollution des eaux dû à la présence d'engins de chantier sur la zone de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération et traitement de toutes les eaux de ruissellement et utilisées pour les travaux</li> <li>• Présence de kit anti-pollution sur le site</li> </ul>	/	/	Suivi et entretien régulier des systèmes de collecte et de traitement.
		Permanents	Augmentation du risque de pollution des eaux dû à la présence de véhicules à moteur sur la zone de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des eaux pluviales pour limiter le risque d'infiltration d'eau polluée</li> <li>• Installation d'un séparateur d'hydrocarbure</li> <li>• Création d'un bassin de rétention enterré</li> </ul>				



	Eaux superficielles	/	Temporaires	Augmentation du risque de pollution des eaux dû à la présence d'engins de chantier sur la zone de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération et traitement de toutes les eaux de ruissellement et utilisées pour les travaux</li> <li>• Présence de kit anti-pollution sur le site</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération de toutes les eaux de ruissellement issues de la zone de stationnement</li> </ul>	Permanents	Augmentation du risque de pollution des eaux dû à la présence de véhicules à moteur sur la zone de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des eaux pluviales pour limiter le risque d'infiltration d'eau polluée</li> <li>• Installation d'un séparateur d'hydrocarbure</li> </ul> Création d'un bassin de rétention enterré	/	/	Suivi et entretien régulier des systèmes de collecte et de traitement
	Risques naturels	/	Temporaires Permanents	Non concerné	/	/	/	/
Milieu naturel	Zones humides	/	Temporaires	Pas de zone humide à proximité du projet	/	/	/	/
			Permanents					
	Espaces protégés	/	Temporaires	Pas d'espace naturel protégé à proximité du projet pouvant être impactés par les aménagements	/	/	/	/
			Permanents					
Espèces protégées	/	Temporaires	/	/	/	/	/	
		Permanents						

	Espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des emprises dans les zones contaminées par des espèces invasives</li> <li>• Mise en place d'un itinéraire pour le déplacement des engins de chantier</li> </ul>	Temporaires	Des espèces invasives sont présentes sur le site : la réalisation des travaux pourrait aider leur dissémination	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evacuation des déchets végétaux de renouées dans des centres d'incinération en camion bâché</li> <li>• Balisage à mettre en place et organisation de la circulation des engins et du personnel</li> <li>• Formation du personnel à réaliser</li> <li>• Mise en place d'un bâchage selon le guide du fournisseur</li> </ul>	Nécessité de vérifier l'efficacité du bâchage et des mesures mises en place	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage d'un écologue pour vérifier la non-repousse des renouées et autres espèces recensées</li> </ul>
			Permanents	/	/	/		
Milieu Humain	Activités agricoles, sylvicoles ou industrielles	/	Temporaires	/	/	/	/	/
		/	Permanents	/	/	/	/	/
	Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a été pensé pour répondre aux attentes des documents d'urbanisme communaux (PLU) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conserver 20% de l'emprise foncière comme espace vert planté et entretenu</li> <li>○ Choisir des espèces implantées locales</li> </ul> </li> </ul>	Permanents	Le PLU de la ville de Delle spécifie les caractéristiques attendues des projets.	/	/	/	/

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Implantation d'une haie autour de la zone de stationnement</li> <li>○ Gestion des eaux pluviales : collecte et stockage temporaire</li> </ul>						
Qualité de l'air	/	Temporaires	Augmentation du risque de pollution de l'air dû à la présence de véhicules à moteur sur la zone de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la production de poussière par arrosage</li> </ul>	/	/	/	
	/	Permanents	/	/				
Nuisances sonores	/	Temporaires	Augmentation de l'activité dans la zone proche de la gare : la réalisation des aménagements nécessite la présence d'engins en activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des heures de travaux pour éviter les heures les plus sensibles : pas de travaux de nuit</li> <li>• Limitation de la durée des travaux : 3 mois</li> <li>• Mise en place de capteurs sonores à proximité des habitations en cas de plainte</li> </ul>	/	/	/	
	/	Permanents	/	/				
Habitations	/	Temporaires	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de travaux de nuit</li> <li>• Limitation de la durée des travaux : 3 mois</li> <li>• Communication auprès des riverains à propos du projet</li> </ul>	/	/	/	

	/	Permanents	• Augmentation des possibilités de stationnement	/	/	/	/
Patrimoine, tourisme et loisirs	• Aucune excavation n'est prévue pour la réalisation des travaux	Temporaires	Des vestiges archéologiques pourraient se trouver dans le sous-sol de la zone	/	/	/	/
		Permanents					
Axes de communication et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'itinéraire de déplacement des engins et camions</li> <li>• Eviter les heures de forte affluence pour le déplacement des véhicules</li> </ul>	Temporaires	La réalisation des travaux augmentera temporairement et localement le trafic.	/	/	/	/
		Permanents	/				
Pollution lumineuse	• Pas de travaux de nuit	Temporaires	/	/	/	/	/
	• Limitation du nombre de luminaires	Permanents	La création d'un espace de stationnement nécessite l'implantation de lampadaires accentuant la pollution lumineuse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de luminaires envoyant la lumière vers le sol</li> <li>• Extinction nocturne après le passage du dernier train</li> <li>• Pas de travaux de nuit</li> </ul>	/	/	/

